IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

COLLEGE JEAN MONNET Rue du Temple

79120 LEZAY

ACTE ADMINISTRATIF N° 30

☒ Acte ne relevant pas de l'action éducatrice☒ Acte relevant de l'action éducatrice

☐ Acte budgétaire

Le Conseil d'Administration

Convoqué le 15 septembre 2015 S'est réuni le 28 septembre 2015

Nombre de membres composant le conseil : 24

Quorum atteint en début de séance : 13

Nombre de membres présents avec voix délibérative : 17

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation,			
Après avis de la commission permanente réunie le :			
(obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article R421-2)			
OBJET précis : acceptation d'un don.			
CONTENU DE LA DECISION :			
(Textes de référence, exposé des motifs conduisant à la décision, décision)			
(Textes de Telefence, expose des mours conduisant à la décision, décision)			
Un collectif d'anciens élèves ont effectué un don au collège d'un montant de 760€ au profit des élèves. Il est proposé			
d'affecter ce montant au projet de la serre bioclimatique.			
,			
Accord du CA à l'unanimité des présents.			
7 Good du GA à l'unamimité des présents.			
Pièce(s) jointe(s):			

RESULTATS DU VOTE: 17 VOTANTS 17 voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ASBTENTION(S)

Accusés de réception le :	La présente délibération est adoptée. Elle sera consignée dans le registre des délibérations de l'établissement et transmises à :	Nombre d'exemplaires
	Acte relatif à la passation de convention ou acte relatif au fonctionnement de l'établissement et ne relevant pas de l'action éducatrice. - DSDEN de la Charente (SAAF) - Collectivité de rattachement	1 1
	Acte relevant de l'action éducatrice DSDEN des Deux-Sèvres (SPE)	
	Acte budgétaire. - DSDEN de la Charente (SAAF) - Collectivité de rattachement	
Publié le 02/10/2015	Fait à LEZAY le 02/10/2015 Le président du conseil d'administration	
Certifié exécutoire le	Ladayulf	